

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois, le six octobre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes GIRAUD, LAVERT, VINCENT, M. VALLO

Absents excusés : Loïc CHEVALIER donne pouvoir à René MURAT- Nadine HOCINE donne pouvoir à Christian DUPUIS- Alain SENDRA donne pouvoir à Yann VALLO

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2023-37/ OBJET : Convention de servitude de passage du câble du parc éolien St Nicolas des Biefs Nord

M. le Maire informe le Conseil que conformément à l'article R 323-25 du Code de l'Energie, ENEDIS sollicite la commune de St Bonnet des Quarts dans le cadre d'une procédure de consultation sur le projet d'extension du parc éolien St Nicolas des Biefs Nord et plus particulièrement sur le passage du câble sur le territoire de la commune et la mise en place d'une convention en résultant.

M. le Maire présente au Conseil le projet de convention. Il précise qu'il est prévu la pose d'un câble souterrain sur une longueur totale de voirie de 9 340 ml, voirie publique et privée comprise. Seulement la partie en voirie privée est dédommée, soit 4 700 ml (chemins ruraux).

Il expose au Conseil qu'une indemnité de 4 700 € est proposée à la commune à titre de compensation forfaitaire et définitive.

Il propose au Conseil d'approuver la convention de servitude.

Un vote à bulletin secret est demandé par M. ANDRO Dominique.

Après en avoir délibéré, le Conseil par 7 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 vote BLANC :

- décide d'approuver la convention de servitude proposée par ENEDIS pour le passage du câble du projet d'extension du parc éolien St Nicolas des Biefs Nord

- mandate M. le Maire pour les démarches nécessaires

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT

Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20231006-2023-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023

